

# CONSEIL MUNICIPAL DE LOMBRON

## SÉANCE DU 29 JUILLET 2011

### COMPTE RENDU DE SEANCE

1- Le compte rendu de la séance du 30 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

2- Budget Général : Décision modificative n°3

Le conseil municipal décide de modifier les crédits de la façon suivante :

Section d'investissements – Nature Dépenses	
Article 21312	+ 270 €
Article 020 Dépenses Imprévues	- 270 €

3- Création d'une régie de recettes : Guide de randonnée du Perche Sarthois

Le Conseil Municipal décide de créer une régie de recettes destinée à encaisser le produit de la vente des guides de randonnée édités par le pays du Perche Sarthois soit 6 € le guide.

4- Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois : modifications statutaires

Le Conseil municipal approuve les modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois au chapitre « Action Sociale d'Intérêt Communautaire - Action en faveur de la Petite Enfance » objet de la délibération du Conseil Communautaire du 24 juin 2011 permettant la création et la gestion d'un RAM sur le territoire de la Commune de Montfort le Gesnois, la création d'une halte garderie à Connerré et la gestion du multi accueil de Montfort le Gesnois.

5- CREATION D'UN MULTI ACCUEIL A LOMBRON

Monsieur le maire rappelle le projet de création d'un multi accueil (crèche et halte garderie) porté par la SCI de la Tasse en collaboration avec la PMI et la CAF. Il précise que ce projet ne peut voir le jour que si la collectivité locale ayant la compétence Petite Enfance s'y investisse.

Si la Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois doit prendre la compétence Petite Enfance, elle a décidé d'échelonner les différents projets, celui de Lombron ne venant qu'en 2013. Cependant, les financements proposés par la CAF ne seront versés que si les travaux débutent avant fin 2011.

Le Conseil Municipal au vu de cet exposé décide d'accompagner la création d'un multi Accueil sur la commune de Lombron aux conditions suivantes :

\* Création d'un multi accueil pour 12 places

\* Dans l'hypothèse où la CDC du Pays des Brières et du Gesnois prendra la compétence Petite Enfance début 2013.

6- Projet de Lotissement de l'Erabert

La Société Acanthe est venue proposer son projet de lotissement aux élus le 20 juillet dernier. Le Conseil Municipal souhaitant connaître les propositions d'autres lotisseurs décide de reporter sa décision.

## 7- Hébergement de l'ASRHVP

Considérant que l'hébergement de l' ASRHVP à la Mairie de Lombron pose de plus en plus de problèmes tant en matière d'accueil téléphonique et physique qu' en matière de réception du courrier, prenant de plus en plus de temps au personnel communal et ternissant l'image de la Mairie de Lombron, le Conseil Municipal décide de ne plus héberger l'Association Syndicale des Riverains de l'Huisne et de la Vive Parence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ DROIT DE PRÉEMPTION

La Commune de Lombron n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente de l'immeuble situé la Grande Levrais, route de Torcé en Vallée.

### ➤ MARCHES PUBLICS

Le marché concernant l'entretien des bâtiments communaux a été attribué à la Société ATMOS Propreté pour une durée de 3 ans.

La consultation des entreprises concernant la construction du restaurant scolaire a été lancée le 8 juillet 2011. L'ouverture des plis est fixée au 13 septembre 2011.

### ➤ ADSL

Grâce au projet européen « Haut débit en milieu rural », le Conseil Général de la Sarthe et Sartel ont décidé, le 7 juillet 2011, d'équiper le sous-répartiteur de Lombron d'un élément actif NRA Zone d'ombre, et de relier celui-ci au central de Montfort le Gesnois (situé près du Crédit Agricole) par la fibre optique. Aucun financement ne sera demandé à la commune de Lombron. Il n'y aura plus un seul foyer lombronnais en zone blanche. Le débit montera en puissance pour toute la Commune. Les offres seront dégroupées, le haut débit accessible par les clients France Télécom, SFR et Bouygues. Le fonctionnement de ce haut débit est prévu pour juin 2012.

### ➤ LGV Bretagne Pays de Loire

Le passage de la RD 25 (Montfort-Lombron) au-dessus de la LGV et sous l'autoroute, et le raccordement du CR 28, a fait l'objet d'une nouvelle visite sur les lieux entre l'entreprise ERE, la Mairie de Montfort et celle de Lombron. Deux points sensibles ont été étudiés : la prise de vitesse en provenance de Lombron avec la succession de virages en amont au rétablissement ainsi que les conditions d'insertion et d'accès au CR28. Une réunion de travail entre l'entreprise ERE/CLERE et le Conseil Général de la Sarthe a eu lieu le 21 juillet dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.